



POUR INFORMATION

QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives aux pensions

**Rapport du Conseil de gestion
de la Caisse de versements spéciaux**

On trouvera ci-joint le cinquante-quatrième rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux, créée par le Conseil d'administration à sa 143^e session (novembre 1959).

Genève, le 19 février 2009.

Document soumis pour information.

Annexe

Cinquante-quatrième rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux

1. Depuis son dernier rapport, qui a été examiné par le Conseil d'administration à sa 301^e session (mars 2008)¹, le Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux s'est réuni une fois le 4 avril 2008 (69^e session du Conseil de gestion).

Versements autorisés pour 2008 lors de la 69^e session du Conseil de gestion (avril 2008)

2. Le Conseil de gestion a autorisé des versements d'un montant de 139 179 dollars des Etats-Unis. La somme des versements effectués s'est élevée au total à 131 473 dollars en raison des variations du taux de change et du décès d'un bénéficiaire en cours d'année. Ce montant correspond à cinq versements effectués en vertu du mandat amendé en 1989² et à sept versements effectués en vertu du mandat amendé en 1992³. La moyenne d'âge des bénéficiaires était de 78 ans.
3. Comme les années précédentes, le Conseil de gestion a consenti des versements en fonction des critères définis dans son mandat et a accordé une attention particulière à certaines situations individuelles difficiles. Pour pouvoir bénéficier de l'assistance de la caisse, les anciens fonctionnaires ou les conjoints survivants doivent avoir un revenu annuel net inférieur à 70 pour cent du traitement local correspondant au grade G1/6 versé au personnel de la catégorie des services généraux dans le pays de résidence⁴.
4. Les dépenses de 2008 n'ont pas dépassé le solde disponible de la caisse et les crédits prévus au budget de 2008-09 sont suffisants⁵.

¹ Document GB.301/PFA/17/2.

² Document GB.244/PFA/10/8.

³ Document GB.254/PFA/10/13.

⁴ Le salaire annuel au grade G1/6 s'élève actuellement à 60 690 francs suisses en Suisse et à 26 601 euros en France.

⁵ Programme et budget pour 2008-09, annexes documentaires, paragr. 390.